

BULLETIN TRIMESTRIEL du
Syndicat National des Enseignements du
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE
Tél : 04 97 11 81 53
Fax : 04 97 11 81 51
Mel : s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission pari-
taire du 3.10.2005 sous le
n°0910S05550
ISSN : 11529954
Direction de la publication : JL cinque

Prix au n° 1 €-
Abonnement annuel 3 €
Imprimerie spéciale SNES



Supp. n° 2 au NICE-SNES n° 217 de août
2011
S3 aux S1 + CA - Nice, le 26 août 2011

SOMMAIRE

P.1/1 Le service public, on l'aime, on le
défend !
P.2/2 Communiquez avec la presse locale
P.2/3 Conseil syndical de rentrée
P.3/2,3,4,5 : Du 13 au 20 octobre 2011, la
profession vote !
Annexe 1 : convocation au CSA
Annexe 2 : affiche plan d'action

Infos académiques n°1

Le service public, on l'aime, on le défend !

Dès la rentrée le SNES avec la FSU propose à tous les personnels d'agir collectivement pour sauver et améliorer notre service public d'éducation. L'austérité budgétaire associée au dogme libéral du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux fait des ravages. Notre employeur est en train de nous imposer des conditions de travail qui ne nous permettent plus d'assurer dans des conditions correctes nos missions de service public. Dans le même temps les réformes en cours ou à venir ne visent qu'à dénaturer nos métiers pour nous faire passer d'enseignants concepteurs à des enseignants prescripteurs et en nous imposant une multitude de tâches périphériques. Le volume d'heures supplémentaires devient totalement inacceptable et contribue à la destruction de l'emploi public et à la multiplication des compléments de service. C'est pourquoi le SNES-FSU propose à tous les personnels d'agir ensemble dès la rentrée pour mettre un coup d'arrêt à ce dépeçage et obtenir d'urgence un collectif budgétaire pour l'éducation.

Comment agir ? Où agir ?

- N'hésitez pas à organiser une réunion syndicale dès la rentrée pour faire un point sur les difficultés rencontrés dans l'établissement (heures non assurées, nombre d'élèves par classe, supports d'AED fermés, volume des heures supplémentaires...)
- Suite à cette réunion, vous pouvez faire un communiqué de presse en direction de la presse locale (voir ci-après les adresses des différents médias) pour montrer les conditions réelles de la rentrée et donner les vrais chiffres.
- Organisez la participation de chaque établissement au pique-nique revendicatif du mercredi 7 septembre 2011 à partir de midi devant le rectorat, pour dénoncer la précarité et obtenir un nombre suffisant de postes aux concours de recrutement
- Organisez la présence de chaque établissement lors de l'opération « la vérité sur la rentrée » avec les vrais chiffres : rendez-vous à Toulon le mercredi 21 septembre à 16h place de l'Opéra, le jeudi 22 septembre à partir de 17h30 à Draguignan devant la sous-préfecture, à Cannes à côté du palais des festivals sur la Croisette et à Nice place Masséna.
- Assurez une participation massive à la grève nationale unitaire et aux manifestations du mardi 27 septembre 2011 pour défendre l'emploi public, nos salaires et nos conditions de travail. Les manifestations auront lieu à 10h à Nice place Masséna et à 10h30 à Toulon place de la Liberté.



Communiquez avec la presse locale

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive de média à informer (n° fax et mail) :

Merci d'adresser une copie à la section académique su SNES (par fax : 04 97 11 81 51 ou par mail : s3nic@snes.edu)

AEF PACA :		marie-pierre.vega@aef.info
France 3 côte d'azur :	04 93 13 94 98	france3.nice@france3.fr
		toulon@france3.fr
Nice Matin :	04 97 03 24 51	pmaggio@nicematin.fr
		vmars@nicematin.fr
Le Patriote :	04 97 00 09 01	redaction@le-patriote.info
Metro :	04 93 80 10 08	michel.bernouin@publications-metro.fr
M6 local :	04 92 47 70 31	m6nice@m6.fr
Agora FM :	04 93 36 01 32	agorafm.redaction@wanadoo.fr
Europe 2 local :	04 93 92 55 99	arnaud.bihel@europe2.fr
France bleue azur :	04 97 03 36 28	bleueazur@radiofrance.com
AFP :	04 93 88 01 60	afpnce@afp.com
Radio TSF côte d'azur :	04 92 47 69 62	rafael@sfjazz.com
RTL 2 local :	04 97 03 30 01	sanchez.rtl@wanadoo.fr
Var Matin :	04 94 06 75 20	toulon@nicematin.fr
		draguignan@nicematin.fr
		infoslocales@nicematin.fr

Conseil syndical de rentrée

Un conseil syndical se tiendra à Nice **dans les locaux du SNES le lundi 12 septembre**.

Ce sera l'occasion de tirer un premier bilan des actions menées et de préparer les suites en fonction des réponses du gouvernement. Organisons-nous pour que chaque établissement soit représenté. Vous trouverez en annexe une convocation.

Du 13 au 20 octobre 2011, la profession vote !

Accords de Bercy

Le 2 juin 2008, six organisations syndicales, représentant 70 % des salariés de la Fonction Publique, signent ce qu'il est convenu d'appeler « les accords de Bercy sur le dialogue social dans la Fonction Publique ». D'autres, FO et CFTC, refusent de parapher ces accords.

Si personne n'est dupe quant à la réelle volonté gouvernementale et présidentielle de favoriser le dialogue social et de prendre en compte l'avis des salariés et de leurs organisations syndicales, la FSU a tout de même signé ce relevé de conclusions qui sans prendre en compte toutes ses demandes comporte trois principes qui vont dans le sens d'un renforcement de la démocratie et d'une plus grande légitimité syndicale :

- La liberté de candidature pour tout syndicat légalement constitué depuis 2 ans. Rappelons qu'avec la loi Perben de 1996 (avec laquelle FO était en accord), certaines organisations syndicales bénéficiaient d'une « présomption de représentativité » et certains syndicats de la FSU notamment, étaient exclus du premier tour des élections.

- Le principe d'une représentativité et d'une composition de conseils supérieurs fondées exclusivement sur le vote des personnels.

- Le principe d'accords majoritaires en voix.

Jusqu'ici, à l'Éducation nationale, l'audience des syndicats était mesurée tous les trois ans lors des élections aux Commissions Administratives Paritaires. À partir d'octobre 2011, ce seront les élections aux Comités Techniques (CT) qui serviront tous les quatre ans de baromètre de l'audience syndicale et détermineront la représentativité de chaque organisation syndicale.

Bien évidemment, beaucoup reste à faire et comme toujours, seule l'intervention des salariés permettra de conquérir de nouveaux droits.

Mise en place des Comités Techniques (CT)

Les « accords de Bercy » ont eu pour conséquence de transposer dans la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 diverses dispositions relatives à la fonction publique. S'agissant des Comités Techniques Ministériel (CTM) et Académique (CTA), cette loi pose le principe, pour la première fois, de l'élection des représentants des personnels au scrutin de liste par l'ensemble des agents, qu'ils soient titulaires, stagiaires ou non-titulaires. Ces Comités Techniques voient leurs compétences élargies et leur composition ne sera plus paritaire : seuls les représentants des personnels pourront voter. Les CT sont chargés de donner un avis sur les projets de texte, sur la gestion collective des moyens alloués aux académies, aux départements et aux établissements.

Les Comités Techniques Départementaux (CTD) ne seront pas élus, mais désignés sur la base des résultats de l'élection au CTA dans le département. La FSU avait demandé que l'élection du CT de proximité (CTA ou CTD) soit au niveau départemental, c'est à dire au plus proche des personnels.

Le SNES s'engage dans ces élections aux côtés des syndicats de la FSU de l'Éducation nationale, ses militants seront présents sur les listes aux côtés des autres personnels : professeurs des écoles, infirmiers, assistants sociaux, agents administratifs, ...

Quels enjeux ?

Ce nouveau cadre de négociation entraîne des nouveautés majeures quant à l'objet et la portée des prochaines élections professionnelles. La capacité d'une organisation syndicale à négocier sera conditionnée par la détention d'un siège dans l'instance de concertation correspondant à l'objet et au niveau de la négociation (ce qui fait dire à certains que l'Etat-employeur choisira les représentants des personnels !).

Lorsqu'un projet de texte recueille un vote défavorable unanime des représentants des personnels, le projet fait l'objet d'un réexamen et une nouvelle délibération est organisée. Ainsi, pour être valide, un accord devra être signé par une ou plusieurs organisations syndicales de fonctionnaires ayant recueilli au moins 50 % des voix lors des dernières élections professionnelles organisées au niveau auquel l'accord est négocié. Cette disposition entrera en vigueur au plus tard le 31 décembre 2013. D'ici là, la validation devra répondre aux conditions suivantes : être signé par des syndicats représentant au moins 50 % des voix ou être signé par un ou plusieurs syndicats représentant au moins 20 % des voix et ne pas rencontrer l'opposition de syndicat(s) partie(s) prenante(s) à la négociation représentant une majorité des voix.

Renouvellement des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et des Commissions Consultatives Paritaires (CCP)

Parallèlement aux élections aux CT, le mandat des Commissaires Paritaires nationaux (CAPN) ou académiques (CAPA et CCP) sera renouvelé. Les CAP et CCP sont chargées de donner un avis sur la gestion individuelle de la carrière et de l'affectation des personnels. Le SNES présentera des listes aussi diverses que peuvent l'être nos métiers, nos corps, nos disciplines, notre académie.

Les élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011 représentent donc pour le SNES et la FSU un enjeu considérable, déterminant leur capacité à négocier et à défendre les intérêts individuels (carrière, avancement, mutations, etc.) mais aussi collectifs (salaires, programmes, fonctionnement et organisation du système éducatif, etc.) de l'ensemble des personnels.

Comment voter ?

Pour la 1^{ère} fois dans ce type d'élection et unilatéralement, le ministère a imposé le vote électronique. Il revendique une démarche « développement durable » (moins de papier), une grande sécurité des opérations de vote et de dépouillement en les confiant à des opérateurs privés (!) et une augmentation « potentielle » de la participation (sic) (chaque électeur votant là où il le désire).

Une procédure fastidieuse

Chaque électeur se verra remettre avant le 28 septembre 2011 par le chef d'établissement un pli fermé – la Notice de Vote -, à conserver, contenant son identifiant de vote (8 caractères) et son NUMEN. Pour les collègues en congé (quel qu'en soit la nature), la Notice de Vote sera transmise par voie postale par le rectorat.

Chaque électeur devra ensuite se connecter sur www.education.gouv.fr/elections_2011 (faites-le dès réception de la Notice de Vote), saisir son identifiant de vote, son NUMEN, renseigner son adresse de messagerie (qui peut être différente de la messagerie professionnelle @ac-nice.fr), indiquer son département ou pays de naissance, valider ces différentes données pour enfin obtenir par mél son mot de passe. Identifiant de vote et mot de passe sont nécessaires pour voter.

Conseil SNES : imprimer le mél avec le mot de passe, le ranger avec la Notice de Vote, ne pas supprimer ce mél.

Enfin voter

Pour voter, il faut se connecter sur www.ac-nice.fr, un lieu permettra d'accéder au portail de vote, après avoir saisi l'identifiant de vote et le mot de passe. Selon le corps ou la situation professionnelle de chaque électeur (voir ci-dessous), le portail indiquera le nombre de scrutins auquel il participera. Le vote sera possible entre le 13 octobre 10h et le 20 octobre 17h.

Où voter ?

Le vote est possible sur n'importe quel poste informatique connecté à Internet. L'administration mettra à disposition des kiosques de vote dans les établissements les 14, 18 et 20 octobre de 9h à 17h. Bien entendu chaque électeur pourra venir voter dans les locaux du SNES-FSU à Nice et à Toulon.

Qui vote ?

	CTM	CTA	CAPN	CAPA	CCP
Agrégés	✓	✓	✓	✓	
Certifiés, AE	✓	✓	✓	✓	
Chaires supérieures	✓	✓	✓		
PEGC	✓	✓	☐	✓	
CPE	✓	✓	✓	✓	
COP, DCIO	✓	✓	✓	✓	
Non-Titulaires	✓	✓			✓
AED	✓	✓			✓

CTM/A : Comité Technique Ministériel/Académique

CAPN/A : Commission Administrative Paritaire Nationale/Académique

CCP : Commission Consultative Paritaire

Quel rôle pour les sections d'établissement ?

Si l'engagement des militantes et militants des sections départementales et académique est évident, comme toujours le rôle des sections d'établissements sera déterminant. Déterminant pour faire partager à la grande majorité de la profession le projet éducatif du SNES et de la FSU, déterminant pour convaincre la grande majorité de la profession que les élu-e-s du SNES et de la FSU sont les mieux armés et les plus efficaces pour défendre nos métiers et le service public.

Les listes électorales seront affichées dans les établissements le 22 septembre, les modifications seront possibles jusqu'au 12 octobre.

Le tableau ci-dessus résume les scrutins auxquels chaque électeur participera. Pour les non-titulaires, le ministère a fixé des conditions très restrictives pour qu'ils puissent participer aux votes aux CT et à la CCP : justifier d'un contrat d'une durée minimale de six mois et être en fonction depuis au moins un mois avant le premier jour du scrutin.

Nous invitons les sections d'établissements à être très vigilantes sur les listes électorales.

Eléments de calendrier

22-sept	Date d'affichage des liste électorales par extraits dans les lieux de travail.
28-sept	Les électeurs doivent être en possession de la notice de vote et des moyens d'authentification.
03-oct	Date limite de contestation des listes électorales
13-oct	Ouverture du scrutin à 10h00 (heure de Paris).
14-oct	Mise à disposition Kiosques de vote.
18-oct	Mise à disposition Kiosques de vote.
20-oct	Mise à disposition Kiosques de vote.
	Fermeture du scrutin à 17h00 (heure de Paris).
	Dépouillement Comité Technique.
21-oct	Dépouillement CAPA et CCP.

Pour tout problème, contactez le SNES.



ENQUETE RAPIDE DE RENTREE

Merci d'adresser au SNES académie de Nice cette enquête rapide par fax (04 97 11 81 51), par mail (s3nic@snes.edu) par courrier (264, Bd de la Madeleine). Elle nous permettra de communiquer en direction de la presse et de rétablir la réalité que Ministre et recteur ne manqueront pas de travestir.

Département : _____

Etablissement : _____

Effectif maxi par classe :

6^{ème} : _____ 2^{nde} : _____

5^{ème} : _____ 1^{ère} : _____

4^{ème} : _____ Term. : _____

3^{ème} : _____

Nombre d'heures en groupe par semaine et par niveau :

6^{ème} : _____ 2^{nde} : _____

5^{ème} : _____ 1^{ère} : _____

4^{ème} : _____ Term. : _____

3^{ème} : _____

Blocs moyens provisoires (BMP) non pourvus et/ou remplacements non assurés :

Pour les lycées, nombre de redoublants de terminale dont la réinscription est refusée :

Autre problèmes :



ENQUETE RAPIDE DE RENTREE

Merci d'adresser au SNES académie de Nice cette enquête rapide par fax (04 97 11 81 51), par mail (s3nic@snes.edu) par courrier (264, Bd de la Madeleine). Elle nous permettra de communiquer en direction de la presse et de rétablir la réalité que Ministre et recteur ne manqueront pas de travestir.

Département : _____

Etablissement : _____

Effectif maxi par classe :

6^{ème} : _____ 2^{nde} : _____

5^{ème} : _____ 1^{ère} : _____

4^{ème} : _____ Term. : _____

3^{ème} : _____

Nombre d'heures en groupe par semaine et par niveau :

6^{ème} : _____ 2^{nde} : _____

5^{ème} : _____ 1^{ère} : _____

4^{ème} : _____ Term. : _____

3^{ème} : _____

Blocs moyens provisoires (BMP) non pourvus et/ou remplacements non assurés :

Pour les lycées, nombre de redoublants de terminale dont la réinscription est refusée :

Autre problèmes :
